

MISE EN PLACE ET ELECTION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE : REGLES ET ENJEUX 1 JOUR

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre les enjeux et les conséquences de la mise en place du CSE
 - Lutter contre la réduction du nombre d'instances et d'élus
- Négocier efficacement la mise en place et l'organisation des élections du CSE

I. LA MISE EN PLACE DU CSE

- A. L'employeur peut-il basculer les instances actuelles à un CSE unilatéralement ?
- B. Quelles sont les périmètres de mise en place du CSE ? Quel est le sort des établissements ?
- C. Combien de représentants du personnel au CSE pour quel crédit d'heures ?
- D. Qui sont les représentants de proximité ?
- E. Comment mettre en place une commission santé, sécurité et conditions de travail ?

II. LA NEGOCIATION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES ATTRIBUTIONS DU CSE

- A. Quelles sont les règles qui peuvent faire l'objet d'un accord collectif ?
- B. A quel moment faut-il négocier sur le CSE ?
- C. Quelles sont les conditions de validité de ces accords ?
- D. Faut-il intégrer la compétence de la négociation collective à la nouvelle instance ?
- E. Quelles sont les stratégies de négociation ?

III. LES MODALITES D'ELECTION DU CSE

- A. Quelles sont les conditions pour organiser les élections du CSE ?
- B. Qui négocie le PAP ? Que doit-il prévoir ?
- C. Qui peut être électeur ? Comment sont constitués les collèges électoraux ?
- D. Qui peut être candidat ? Quid de la représentation équilibrée des femmes et des hommes ?
- E. Peut-on contester les élections ? Sur quels fondements et à quels moments ?
- F. Quels sont les impacts sur la représentativité des organisations syndicales ?

Durée et public : Formation en intra sur une journée de 9h30 à 17h30 (soit 7 heures) destinée aux membres des CSE (titulaires, suppléants et représentants syndicaux)

Méthodologie de la formation : Le formateur proposera autant d'éléments théoriques de compréhension des cadres juridiques que d'outils pratiques permettant d'aborder l'ensemble des questions liées à la mise en place du CSE

Les JDS

CONSEILS, EXPERTS ET FORMATEURS
DU CE ET DU CHSCT

Les JDS constituent le 1^{er} réseau de conseil et de défense des IRP, des organisations syndicales et des salariés.

Ils associent de façon opérationnelle les compétences des meilleurs spécialistes : avocats, experts CE, experts CHSCT et formateurs.

Les représentants du personnel disposent ainsi de tous les leviers pour rééquilibrer le rapport de force face aux directions et aux actionnaires, ce qui renforce leur action en faveur de l'emploi, du pouvoir d'achat et de l'amélioration des conditions de travail.

JDS **avocats**
pour vous conseiller et vous défendre

► jdsavocats.com

JDS **formation**
du sur mesure pour le CE et le CHSCT

► jdsformation.com

JDS **experts CE**
l'analyse économique au service des CE

► jdsexpertsce.com

alteo
l'expertise CHSCT

► cabinet-alteo.fr



JDS **formation**
du sur mesure pour le CE et le CHSCT



Organisme de
formation agréé
pour les **CE** et
les **CHSCT**

📍 127 Rue la Fayette, 75010 Paris
☎ 01 48 96 72 01
✉ contact@jdsformation.com